

LES ABSENCES

Exercices de niveau 1

1^{er} cas

Salaire de base	2 600,00 €
Premier jour du mois de février	Vendredi 1 ^{er}
Absences non rémunérées en février et mars	2 journées de 7 heures = 14 heures
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

Travaux à effectuer :

Calculez le montant des retenues en durées réelles et des salaires bruts en février et mars

2ème cas

Salaire de base	2 600,00 €
Premier jour du mois de mai	Mercredi 1 ^{er}
Absences non rémunérées en mai	2 journées de 7 heures = 14 heures
Jours fériés en mai	Mercredi 1er et 8 et jeudi 30
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

mercredi-01-mai
jeudi-02-mai : Absences
vendredi-03-mai : Absences
samedi-04-mai
dimanche-05-mai
lundi-06-mai
mardi-07-mai
mercredi-08-mai
jeudi-09-mai
vendredi-10-mai
samedi-11-mai
dimanche-12-mai
lundi-13-mai
mardi-14-mai
mercredi-15-mai
jeudi-16-mai
vendredi-17-mai
samedi-18-mai
dimanche-19-mai
lundi-20-mai
mardi-21-mai
mercredi-22-mai
jeudi-23-mai
vendredi-24-mai
samedi-25-mai
dimanche-26-mai
lundi-27-mai
mardi-28-mai
mercredi-29-mai
jeudi-30-mai
vendredi-31-mai

Travaux à effectuer :

Calculez le montant du salaire brut du mois de mai

3ème cas

Salaire de base	1 400,00 €
Lundi et mardi	6 heures
Mercredi	3 heures
Jeudi	6 heures
Vendredi	3 heures
Absences en mai 2019	Les jeudi 2 et vendredi 3 mai 2019

Travaux à effectuer :

Calculez le montant du salaire brut



LES ABSENCES

Exercices de niveau 2

4ème cas

Durée collective	40 heures
Salaire de base	3 000,00 €
Horaires de travail	Lundi au vendredi : 8 heures / jour
Jours d'absences	Une journée de 8 heures
Jours ouvrés du mois	23 jours

Calculez la retenue pour absences et le salaire brut

5ème cas

En dehors de la méthode préconisée par la cour de cassation et donc à privilégier, quelles sont les autres modes de calcul possibles de la retenue sur salaires ?

6ème cas

ÉNONCE

Salaire de base	2 000,00 €
Nombre de jours calendaires	31 jours
Nombre de jours ouvrables durant le mois	27 jours
Nombre de jours ouvrés durant le mois	23 jours
Absences non rémunérées	14 heures
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

Calculez les retenues sur salaire en utilisant les diverses méthodes.

CORRIGE

Le décompte en heures réelles	$2\ 000 / (23 * 7\ h)$	12,42 €
Le décompte en heures moyennes du mois	$2\ 000 / 151.67$	13,19 €
Le décompte en jours ouvrés réels	$2\ 000 / 23$	86,96 €
Le décompte en jours ouvrés moyens	$2\ 000 / 21.6\ 667$	92,31 €
Le décompte en jours ouvrables réels	$2\ 000 / 27$	74,07 €
Le décompte en jours ouvrables moyens	$2\ 000 / 26$	76,92 €
Le décompte en jours calendaires réels	$2\ 000 / 31$	64,52 €
Le décompte en jours calendaires moyens	$2\ 000 / 30.42$	65,75 €